

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 22 mai 2007



Direction de la Cohésion Sociale
et du Développement Durable

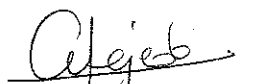
Bureau de l'Environnement
et du Développement Durable

**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte à la **S.A.S. « INTERFERTIL France »**; siège social : 251 boulevard Péreire à PARIS (75017), de sa déclaration du 3 avril 2007 pour l'extension d'un bâtiment industriel sur son site à **MERS-LES-BAINS** permettant de moderniser le poste de chargement et de déchargement des camions, sans modification des activités classées.

Ce projet n'est pas de nature à entraîner une modification de l'arrêté préfectoral du 10 août 1999 qui demeure toujours valable.

Pour le préfet, et par délégation,
L'attachée, chef de bureau,



Caroline TEJEDO.

Copie adressée à :

- ⇒ Monsieur le maire de MERS-LES-BAINS
- ⇒ s/c de monsieur le sous-préfet de l'arrondissement d'ABBEVILLE
- ⇒ Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie
- ⇒ Melle Céline Dispa, inspectrice des installations classées
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme
- ⇒ Madame la directrice départementale de l'agriculture et de la forêt de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme